

République Française

**Pays de
Cruseilles**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 29 NOVEMBRE 2022

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 23 novembre 2022, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT *procuration*

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT *procuration*

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER, M. Jean PALLUD, Mme Chrystel BUFFARD, M. Bernard DESBIOLLES, Mme Valérie PERAY, M. Nathan JACQUET

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : Mme Sylvie MERMILLOD

Date d'affichage : 30 NOV. 2022

**OBJET : INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU
BUDGET PRIMITIF POUR 2023**

INSCRIPTION DE CREDITS EN DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF POUR 2023

Monsieur le Président expose que l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, il peut sur autorisation du conseil communautaire, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Les crédits correspondants sont alors inscrits au budget lors de son adoption.

En conséquence, il est proposé au conseil de la communauté d'ouvrir, dès le 1^{er} janvier 2023, des crédits d'investissement sur le budget principal et les budgets annexes eau et assainissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2022.

Sur le budget général :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2022 s'élèvent à 14 872 996 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 3 718 249 €, avant l'adoption du budget pour 2023.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 400 000 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versé : 300 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 1 000 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 2 000 000 €

Sur le budget assainissement :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2022 s'élèvent à 1 428 548 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 357 137 €, avant l'adoption du budget pour 2023.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 30 000 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versé : 27 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 100 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 200 000 €

Sur le budget eau :

Considérant que les crédits d'investissement, hors remboursement de la dette, ouverts pour 2022 s'élèvent à 3 932 364 €.

Qu'ainsi le Conseil Communautaire peut autoriser le Président à engager, liquider et mandater jusqu'au quart de cette somme, soit 983 091 €, avant l'adoption du budget pour 2023.

Il est proposé la répartition par chapitre et les montants suivants :

- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 100 000 €
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versé : 100 000 €
- Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 180 000 €
- Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 600 000 €

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

→ **AUTORISE** Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon la répartition précédemment exposée

La secrétaire de séance
Sylvie MERMILLOD



Le Président
Xavier BRAND



Acte certifié exécutoire le : 30 NOV. 2022